

Délibération du Comité Syndical
Séance du 23 juin 2014

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 17
Votant : 24

L'an deux mil quatorze, le 23 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 16 juin 2014

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 16 juin 2014

Détail des votes

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Messieurs Jean-Louis COURTOIS, Philippe DRUMÉZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD.

Absents : excusés : Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Frédéric WALLET, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE.

Procurations : Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN.
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Jean Michel DUPONT.
Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean Louis COURTOIS
Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Jacques HERBAUT.
Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Philippe DRUMÉZ.
Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Dominique DELECOURT.
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Gérard VINCKE.

A été nommé secrétaire : Madame Sylvie CRETON.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

04/07/2014

Et publication du :

15/07/2014

Le Président

Dominique DELECOURT



2014/06/N°12

Domaine d'Intervention : Finances locales

**SIGNATURE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DISPOSITIF REFERENT SOLIDARITE 2014 - 2016**

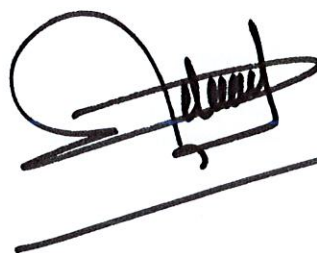
Après avoir présenté le dispositif Référent Solidarité, rappelé que le SIVOM a pris la compétence dans ce domaine.

Il est proposé d'acter pour la période 2014 – 2016 les modalités de ce partenariat entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Sivom des Deux Cantons par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens lié au dispositif référent solidarité.

Compte tenu des éléments, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président du SIVOM à signer avec le Conseil Général la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relatif au dispositif référent solidarité pour la période 2014 – 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU le 04 JUL. 2014



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.